



EXTRAIT N°91/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2021

Date de la convocation :
Le 30 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize du mois de décembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, M. CRETINOIR Joël, Mme DUBO Corinne,

En début de séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

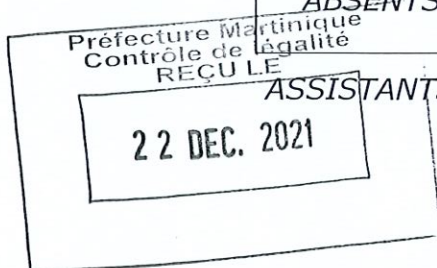
Conseillers municipaux : M. BERNABE Cédric, M. ARETO Joseph, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. ROSELET Jean-Christophe, M. THELESTE Johan, Mme RIERNY Sandrine, M. FERDINAND Thierry, Mme CARDOU Josiane, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

En cours de Séance :

Présents 23
Procurations 9
Absents 1
Excusés 0

ABSENTS EXCUSES : M. NAPOLY Raymond (procuration à M. ARETO Joseph), Mme LEGIEL Eliane (procuration à Mme CATHERINE Marie-Lyne), M. PALIX Pierre (procuration à M. Yan MONPLAISIR), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle (procuration à Mme DUBO Corinne), M. DELPHIN Laurent (procuration à M. THELESTE Johan), Mme BEAUJOLAIS Marie-José, (procuration à Mme CARIN Jocelyne), Mme FRANCOIS Francine, (procuration à M. ATHANASE Rémy), M. ADELAIDE Michel (procuration à M. FERDINAND Thierry)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme LARAIRIE Sylvia



ASSISTANTS

M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Alain BONHEUR (DGA2), Mme Françoise DORE (DCE), M. Pascal QUIONQUION(DGA), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), Mme Géraldine ALONZEAU (Directrice Affaires Juridique et Réglementation), Mme VAUTOR (Directrice Service Culture, Sport, Vie Associative), M. José SOUNDOUROM (DSU)

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION ET DE SECURISATION DE
LOCAUX SUR LE SITE ADMINISTRATIF**

22 DEC 2021

Le Maire expose :

Dans le cadre de la réorganisation des services administratifs, et afin d'améliorer les conditions de travail des agents tout en optimisant les espaces disponibles, il apparaît nécessaire de réaliser des travaux dans les espaces suivants :

- Ancien local « Les AZALEES » afin d'y installer :
 - La Régie Électricité
 - Le DPD et le service Informatique des écoles
 - Des Conseillers numériques
- Local observatoire fiscal afin d'y installer le service « Petits matériels et prêts de matériels »
- Ancien local Croix Rouge afin d'y installer l'observatoire fiscal
- Le réaménagement du service Urbanisme en vue d'y optimiser son affectation
- Travaux dans l'ancien local police afin d'y installer le service Communication
- Peinture et lessivage intérieurs/extérieurs de la Mairie.

Le coût estimatif des travaux s'élève à 201 403,89 euros HT, finançables suivant le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES		TAUX
-Electricité/ Raccordement réseau	3 494,25	VILLE	20 140,389	10%
-Climatiseurs	9 140,97	Autofinancement		
-Rénovation et agencement Bâtiment les Azalées	49 042,37	CACEM	20 140,389	10%
-Lessivage et peinture intérieure/extérieure	127 970,00	Fond de concours		
-Rénovation et agencement Service urbanisme	11 756,30	C.T.M	161 123,112	80%
		A.C.T.C		
TOTAL	201 403,89		201 403,89	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

D'APPROUVER cette opération et son plan de financement prévisionnel, et de donner mandat au maire pour la mener à bien

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, 13 décembre 2021

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le



Le Maire

Yan MONPLAISIR